



MAIRIE DE PLUMELIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le treize mars , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Madame Martine LE GAL, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEUX, Monsieur Jacques CORRE, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 19h38) , Madame Sabrina LE BOULAIRE, Monsieur Nicolas LE BOULAIRE (arrivé à 19h58) , Madame Elodie LE GROS-DIBOUES, Monsieur Frédéric ROSELIER, Madame Laurence MILLET, Madame Elodie LE HAZIF, Madame Murielle SANSON, Monsieur David DAUMER, , Madame Vanessa PEDRONO .

Excusée et représentée : Madame Isabelle BERNARD (pouvoir à Martine LE GAL)

Absents : Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Lucie ALLAIN

Secrétaire : Madame Laurence MILLET

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice et convoqués : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 19

Excusés : 2

Absents : 3

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 19 voix, désigne Madame Laurence MILLET secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 19 voix, approuve le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024.

19h38 – arrivée de Monsieur Anthony BERNARD

Nombre de conseillers en exercice et convoqués : 23

Nombre de conseillers présents : 19 / Nombre de pouvoirs : 1 / Nombre de conseillers votants : 20

Excusés : 2 / Absents : 2

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 (COMMUNE ET LOTISSEMENTS)

La commission des finances qui s'est réunie les 6 février et 19 mars 2024, a travaillé et étudié le budget primitif de la commune et les six budgets annexes des lotissements.

Les projets majeurs d'investissements, ont été validés par les élus lors de la séance de conseil municipal du douze mars avec approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement : les projets ont été intégrés aux budgets prévisionnels présentés. Les tableaux des budgets ont été transmis le 13 mars à chaque conseiller municipal, avec la convocation pour la séance du conseil du 26 mars 2024.

Les tableaux des budgets ont été transmis le 13/03/2024 à chaque conseiller municipal, avec la convocation pour la séance du conseil du 26/03/2024, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, relative à la nomenclature comptable M57.

Lectures et présentations du budget général et des budgets annexes sont détaillés en séance, à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux.

BUDGET PRINCIPAL 2024 :

- Dépenses de fonctionnement : 5 591 166.53 €
- Recettes de fonctionnement : 5 591 166.53 €
- Dépenses d'investissement : 4 849 285.28 €
- Recettes d'investissement : 6 932 758.04 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RESIDENCE DES AJONCS 2024 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 118 448.35 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 0€

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RESIDENCE GOHELEN 2024 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 178 911.81€
- Dépenses et recettes d'investissement : 0€

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RESIDENCE DES BLEUETS 2024 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 293 174.59€
- Dépenses et recettes d'investissement : 0€

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RESIDENCE DE L'ETANG 2024 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 258 627.13€
- Dépenses et recettes d'investissement : 0€

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RESIDENCE DU CHATEAU 2 2024 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 81 504.25€
- Dépenses et recettes d'investissement : 39 366.45€

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT RESIDENCE DES COTEAUX 2024 :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 810 574.05€
- Dépenses et recettes d'investissement : 846 138.10€

19h58- arrivée de Nicolas LE BOULAIRE

Nombre de conseillers présents : 20 / Nombre de pouvoirs :1 / Nombre de conseillers votants : 21

Excusés : 0 / Absents : 3

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 21 voix , approuve l'ensemble des budgets présentés, à savoir le budget général prévisionnel 2024 de la commune et les six budgets annexes prévisionnels 2024 des lotissements ;autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération et autorise Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel .

TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales :

- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Monsieur le Maire rappelle que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 (la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 : réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). Depuis le 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes.

Pour faire suite à la présentation des perspectives financières par le cabinet CAP HORNIER et aux préconisations de ne pas augmenter la pression fiscale, la commission des finances, réunie le 19 mars, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir au niveau de ceux appliqués sur la période 2014 à 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour,

- Approuve le maintien des taux de fiscalité et valide l'application des taux suivants pour 2024 :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.26%

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.01%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 31.30%
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Suite à la présentation du budget général, il est proposé de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023 pour la section de fonctionnement du budget général de la commune.

La commission des finances réunie le 19 mars, propose de répartir et d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement 2023, dont le montant s'élève à 3 308 724.00 €, de la façon suivante :

- ❖ 224 969.28 € affectés en section d'investissement
- ❖ 3 083 754.72 € en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour, approuve l'affectation de l'excédent de la section fonctionnement 2023 du budget principal de la commune, soit 3 308 724.00 € : 224 969.28 € en section d'investissement et 3 083 754.72 € affectés en section de fonctionnement.

SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le budget du CCAS est un budget à part, qui fonctionne sans recettes, et dont il convient d'assurer le fonctionnement.

Considérant, le manque de recettes et en prévision des dépenses budgétées, il y a lieu d'attribuer une subvention de fonctionnement pour le budget du CCAS, afin d'alimenter et d'équilibrer le budget. La commission des finances réunie le 19 mars a émis un avis favorable au versement d'une subvention de 18 971.87€, du budget général au profit du budget CCAS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour, approuve le versement de la subvention au profit du CCAS et valide la somme de 18 971.87€.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE SAINT-MELAINE

La circulaire 2012-025 rappelle les principales règles de la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat avec l'Etat. Cette obligation de prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées répond au principe de parité entre l'enseignement privé et l'enseignement public qui impose, en application de l'article L.442-5 du code de l'éducation, que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Le coût moyen annuel est apprécié sur l'ensemble des dépenses prises en charge par la commune pour l'école publique. Le forfait communal versé par la commune est destiné à assurer le fonctionnement normal du service d'enseignement dans l'école privée. Conformément à la circulaire en vigueur, la participation est calculée par élève et par an. Pour l'année 2023, les coûts et charges ont été globalement maintenus avec légère baisse de certains postes. Le nombre d'élèves de l'école publique est quasi stable (+ 2 élèves). La très légère augmentation du coût d'un élève de maternelles relève de la valorisation salariale des ATSEM et du maintien des effectifs en maternelles. Pour un élève de primaire le cout moyen s'élève à 485.76€ (arrondi à 486€) et pour un élève de maternelle à 1483.27€€ (arrondi à 1483€).

La commission des finances, réunie le 19 mars 2024 propose de valider le montant de 486€ pour un élève de primaire et 1483€ pour un élève de maternelle. Le contrat d'association avec l'école Saint-Melaine sera actualisé à compter du 1^{er} avril 2024 et s'appliquera jusqu'au 31 mars 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour, valide l'actualisation du contrat d'association pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 ; et approuve le versement de la somme de 486€ pour un élève de primaire et de 1483€ pour un élève de maternelle pour la période. Les versements s'effectuent mensuellement sur présentation de la liste des élèves de PLUMELIN.

REALISATION D'UNE FRESQUE

Madame Patricia CONAN, Adjointe, rappelle que les membres de la commission sports et associations travaillent depuis plusieurs mois sur le projet de réalisation d'une fresque sur le mur de la médiathèque (coté entrée de la médiathèque). Plusieurs artistes ont été contactés, avec un cahier des charges assez précis sur le « rendu » souhaité. Trois projets ont été présentés à la commission et ont été analysés conformément à ce qui était demandé dans le cahier des charges, en lien avec l'exécution de la mission et le rendu visuel attendu.

La commission sports et associations a émis un avis favorable à la proposition de CREADECOR, qui répond au plus près à la demande, en termes visuels.

Après étude du dossier, considérant les frais annexes estimés, les frais de préparation du mur et les frais de location d'échafaudage ; et compte tenu de l'enveloppe globale affectée dans le PPI, soit 20 000€ ; la commission des finances émet un avis favorable au devis CREADECOR pour un montant de 13160€.

Madame CONAN précise que le mur sera préalablement repeint avec une base spécifique. En fonction des conditions météorologiques, la fresque devrait être réalisée avant l'été.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour, approuve le projet de fresque sur le mur de la médiathèque et valide le devis de 13160€ présenté par CREADECOR.

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal est invité à donner un avis sur un projet agricole porté par la SCEA Kerluise qui souhaite restructurer l'organisation de ses sites. Le site du Clandy accueillera à termes 1092 porcs engraisseurs. Le projet prévoit la construction d'une porcherie d'engraissement et d'un silo tour.

Compte tenu du projet, celui-ci est soumis à une demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Une consultation du public s'est tenue en mairie de PLUMELIN du 20 février 2024 au 20 mars 2024. L'avis de consultation a été diffusé sur les différents supports d'informations de la mairie, via un affichage sur site et par avis diffusé dans la presse. Les conseillers municipaux ont été informés par un mail du 27 février 2024, de la consultation du public en cours, et de l'avis du conseil municipal sollicité en séance du 26 mars 2024, préalablement aux conclusions du Préfet.

Le conseil municipal, à la majorité des membres, émet un avis favorable au projet porté par la SCEA Kerluise au lieu-dit Le Clandy sur la commune de PLUMELIN.

REHABILITATION BAR DU CENTRE ET LOGEMENT

Le cabinet BLEHER, qui assure la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'ensemble « bar du Centre / habitation », est venu présenter en réunion de commission travaux, réunie le 11 mars 2024, le projet actualisé. Les conclusions des diagnostics et études complémentaires réalisés, ont obligé à actualiser le projet de travaux de l'ensemble, tant en termes de contraintes techniques qu'en termes financiers. A l'issue de la présentation par le cabinet d'architecte, la commission des travaux a émis un avis favorable au projet présenté et au coût actualisé prévisionnel des travaux.

Monsieur le Maire présente les esquisses et plans du projet : le bâtiment actuel du bar, sera pour majeure partie détruit, seul une partie du mur donnant sur la rue sera conservé. Un nouveau bâtiment sera construit, conforme aux normes et répondant aux besoins pour un commerce de bar. Les WC publics seront détruits, permettant de libérer de l'espace pour la terrasse : seul un muret sera conservé. La maison d'habitation à l'arrière fera l'objet de travaux intérieurs : l'extérieur ne sera pas modifié.

Monsieur le Maire présente le projet global et les travaux par métier, pour chacun des deux bâtiments, projet dont le montant total s'élève à 763 000€ pour l'ensemble du projet à la phase APD (Avant-Projet Définitif). Concernant la mission du cabinet d'architecte, celle-ci a déjà été validée et signée par le cabinet BLEHER.

Le plan de financement prévisionnel avait été validé en 2023, et les demandes de subventions ont été enregistrées.

Un plan de financement définitif pourra être présenté lorsque le montant définitif des travaux sera connu, après le lancement du marché.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité par 21 voix pour, valide le projet présenté en séance, au titre de l'avant-projet définitif ; approuve le montant prévisionnel des travaux présenté par l'architecte à la phase APD ; autorise Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs susceptibles d'accompagner financièrement le projet de l'ensemble et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférant à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire souligne que ce projet va améliorer sensiblement les aménagements en centre bourg, en ouvrant l'espace autour de l'église. La place de l'église sera plus agréable et les commerces alentours valorisés.

Concernant l'enveloppe budgétaire du projet, Monsieur le Maire précise que les réponses au marché de travaux verront peut-être évoluer les montants des différents lots.

Madame LE GAL fait remarquer que les travaux envisagés sont conséquents et concernent deux bâtiments, ainsi que des aménagements extérieurs.

INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire transmet les informations sur les dossiers en cours et les décisions prises dans le cadre des délégations.

Ressources humaines

Un agent du service restauration va bénéficier de la retraite à compter d'avril : le nouvel agent au poste de second de cuisine a pris son poste en mars.

Résidence Les Coteaux

Les travaux en cours sur le terrain correspondent à l'étude archéologique : le compte rendu est attendu sous deux mois et n'empêche pas l'avancement administratif du dossier.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET GROUPES DE TRAVAIL

ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE

Madame CONAN Patricia souligne la belle réussite de l'animation à la médiathèque pour la semaine de la francophonie et félicite les nombreux participants à la dictée.

FINANCES ET COMMUNICATION

Monsieur BERNARD Didier précise que le nouveau site internet devrait être accessible mi-avril. La mise à jour des pages avec photos et informations requière un travail important. La mise à jour des rubriques se fera progressivement. Les élus sont invités à venir à 19h, le 16 avril, avant le prochain conseil municipal, pour mettre à jour les portraits des élus.

Le bulletin PLUMELINFOS du mois d'avril est en cours de validation et devrait être distribué début avril.

AFFAIRES SOCIALES/CCAS

Monsieur BOURGES André rappelle que la prochaine réunion du CCAS est programmée le 2 avril à 18h.

Une réunion de présentation du budget aux familles du domicile partagé est programmée le 9 avril.

La prochaine réunion du groupe de travail pour le PCS est programmée jeudi 11 avril à 18h30.

AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE

Madame LE GAL Martine remercie les quelques personnes présentes avec les jeunes pour la journée de nettoyage.

Madame LIDURIN Christelle rappelle que les jeunes du CMJ organisent une chasse à l'œuf le dimanche 31 mars sur le site de l'Espace de Loisirs du Tarun. Le samedi 30 mars, est également organisé dans le hall de la médiathèque, la remise des prix du concours de dessin organisé par le CMJ.

TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

Monsieur LORIC Roland précise que les travaux de la bretelle de Kergilet se terminent : il reste quelques travaux de finitions avant l'ouverture envisagée première quinzaine de mai.

A l'aire de camping-car, les espaces sont désormais matérialisés et le panneaux d'information va être installé.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux doivent être présents le **dimanche 9 juin** pour le scrutin des élections européennes. La date est connue depuis plusieurs mois et la présence de tous les élus est obligatoire.

Les plannings seront envoyés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

Pierre GUEGAN
Maire

The seal of the Municipality of Plumelin is circular, featuring a central coat of arms with a tree and a figure. The text "MAIRIE DE PLUMELIN" is written around the perimeter, with a small star at the top.

Laurence MILLET
Secrétaire de séance

The seal of the Municipality of Plumelin is circular, featuring a central coat of arms with a tree and a figure. The text "MAIRIE DE PLUMELIN" is written around the perimeter, with a small star at the top.